

Compte rendu de la séance du mardi 26 juin 2018

Date de convocation 19/06/2018

Présents : Max GUIPAUD, Robert CINQ, Alain BRUYERE, Franck SANSUS, Cédric RUAULT, Laurence RIVIERE, Frédéric BOYER, Cédric LOUBET, Philippe PIETRAVALLE, Françoise GARRIGUES, Éric SICARD, Yvette CROUZET

Absent représenté : Chantal CADAUX par Laurence RIVIERE

Absent : Melinda LABEUCHE

Secrétaire(s) de la séance: Cédric RUAULT

Ordre du jour:

- Annule et remplace l'arrêté sur l'acquisition de matériel mutualisé pour l'organisation d'événementiels- Demande de financement.
- Adhésion au service RGDP sur le logiciel AGEDI (Convention de mise en conformité du Traitement des données informatiques)
- Décision modificative
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Annule et remplace l'arrêté sur l'acquisition de matériel mutualisé pour l'organisation d'événementiels- Demande de financement (DE 2018 035)

Monsieur le Maire propose d'acquérir trois chapiteaux de 6 mètres par 6 mètres dans le cadre d'une entente passée avec les communes de Briatexte, Parisot, Peyrole, Busque et Montans.

Monsieur le maire propose de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet au titre du fonds de concours pour « l'acquisition de matériels mutualisé pour l'organisation d'événementiels de six communes autour de la commune de Parisot » et des fonds européens FEADER au titre du programme leader (mesure 19.2 du PDR-fiche-action 1) sur la base du plan de financement présenté ci- dessous :

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature	Montant en €	Origine	Montant en €	%
barnums	3 945,00 € HT			
Dépenses éligibles	3 945,00 € HT	Contributions publiques		
		Europe Feader	1 578,00 €	40%
		Fonds de concours	1 183,50€	30%
Achat de deux barnums 6m x 6m		<u>Total aides publiques</u>	<u>2 761,50€</u>	
		Contributions autres que publiques		
		Autofinancement commune	1 183,50€	30%
Total dépenses	3 945,00 € HT	Total ressources	3 945,00€	

Le calendrier de réalisation de l'opération serait le suivant :

- Achat fin juillet 2018,
- Livraison août 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le conseil municipal :

- **VALIDE** le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus,
- **APPROUVE** le dépôt de dossiers de demande de fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et des fonds européens au titre du programme leader 2014/2020-mesure 19.2 du PDR-fiche-action 1,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'entente ainsi que la convention de partenariat pour l'opération collaborative "acquisition de matériels mutualisés pour l'organisation d'événementiels de six communes autour de la commune de Parisot" et tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire,
- **DONNE MANDAT** à la commune de PARISOT désignée chef de file de l'opération collaborative "acquisition de matériels mutualisés pour l'organisation d'événementiels de six communes autour de la commune de Parisot" pour déposer et signer la demande de subvention Feader qui sera déposée au titre de la mesure 19.2 du PDR.

Adhésion au service RGDP- Convention de mise en conformité du traitement des données informatiques (DE 2018 036)

Adhésion au service « RGDP » du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).

EXPOSE PREALABLE

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I..

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non- respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous mutualisé proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme DPO (DPD) mutualisé., M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.

DECISION

Le conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

- **d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.**

- d'autoriser maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale

Décision modificative (DE 2018 037)

Au vu de des amortissements obligatoires du compte 2041512 et faisant suite à la demande de Madame la Trésorière de Graulhet, le Maire propose de faire une décision modificative. Le total des Attributions Compensatrices de 2017 s'élevant à 15632,00€ pour 2017, l'amortissement sur 15 ans, soit une annuité de 1042,00€.

De ce fait, deux titres budgétaires doivent être réalisés:

- un mandat de 1042€ doit être fait en dépenses de fonctionnement au compte 6811 (042)
- une recette de 1042,00€ en recettes d'investissement au compte 28041512(040)

Décision modificative : Balance						
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement			
date	022-	Dépenses imprévues	-1042	date		0
date	6811-	Dot. Amort. et Prov. Immos	1042	date		0
Total dépenses			0			0
Dépenses investissement			Recettes investissement			
date	020-00	Dépenses imprévues	1042	date	28041512	GFP rat: Batiments 1042
date	2158-000	Autres installat°, matériel	-2631,6	date		0
date	2315-000	Installat°, matériel et outil	2631,6	date		0
Total Dépenses			1042	Total Recettes		1042

Département du Tarn - Arrondissement : CASTRES
COMMUNE DE PUYBEGON

LISTE DE PRESENCE

Date de la convocation:

NOM	FONCTION	SIGNATURE
GUIPAUD Max	Maire	
CINQ Robert	Adjoint Au Maire	
BRUYERE Alain	Adjoint Au Maire	

SANSUS Franck	Adjoint Au Maire	
RUAULT Cédric	Adjoint Au Maire	
RIVIERE Laurence	Conseillère Municipale	
CADAUX Chantal	Conseillère Municipale	Représentée par RIVIERE Laurence
BOYER Frédéric	Conseiller Municipal	
LABEUCHE Mélinda	Conseillère Municipale	Absente
LOUBET Cédric	Conseiller Municipal	
GRIFFEL Thierry	Conseiller Municipal	Excusé
PIETRAVALLE Philippe	Conseiller Municipal	
GARRIGUES Françoise	Conseillère Municipale	
SICARD Éric	Conseiller Municipal	
CROUZET Yvette	Conseillère Municipale	

Elu secrétaire de séance : Cédric RUAULT